



Procès-verbal
de la séance du Conseil Municipal
du 07 Juillet 2025
à 19 H 00

Etaient présents :

- **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL
- **Les Adjoints** : Mme Christine FASSEL-DOCK,
- **Les Conseillers Municipaux** : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, Mme Laurence DROMARD, Mme Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Albert ALLMENDINGER qui a donné procuration à M. le Maire
- M. Patrick DOCK qui a donné procuration à M. Christian DOCK
- Mme Anne FEY qui a donné procuration à Mme Karin ALESSANDRI
- M. Thierry FREY qui a donné procuration à Mme Fabienne SCHNEIDER
- M. Olivier HERBETH qui a donné procuration à M. Loïc BERGER
- M. Dominique ROHFRITSCH qui a donné procuration à M. Bruno PFRIMMER

Est nommé(e) secrétaire de séance : Mme Christine FASSEL-DOCK

1 – Procès-verbal de la séance du 16 Juin 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Juin 2025 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décision modificative N°2/2025

Entendu les explications de M. le Maire

VU la réunion des Commissions réunies du 30 juin 2025 validant :

- les travaux de peinture, le remplacement des dalles du plafond et l'installation de stores à l'école maternelle
- les travaux au niveau du fossé Rue Ehret Wantz pour canaliser les eaux de ruissellement
- l'acquisition d'une tondeuse autotractée

Le conseil Municipal

Délibère et

VOTE la décision modificative n° 2 ci-après :

Dépenses	14 810,00 €	Recettes	14 810,00 €
Opération n° 72 : ACQUISITION MAT MOB OUTILLAGE MAIRIE		Equipement non individualisé	
Article 2157 (section d'investissement)	1 500,00 €	Article 1322 (section d'investissement)	14 810,00 €
Matériel et outillage technique		Régions	
Opération n° 113 : Travaux Ecoles			
Article 2131 (section d'investissement)	12 000,00 €		
Bâtiments publics			
Opération n° 75 : Chemins ruraux			
Article 2151 (section d'investissement)			
Réseaux de voiries (chemins ruraux)	1 310,00 €		

Adopté à l'unanimité

3- Création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} Classe

Entendu les explications de M. le Maire

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

DECIDE la création d'un emploi permanent d'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES principal 2^{ème} classe à temps *non complet*, à raison de 33/35^{ème} à compter du 29/08/2025 pour les fonctions d'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES principal 2^{ème} classe

Les attributions consisteront à :

- Assister les enseignantes dans leur programmation pédagogique ;
- Accompagner les élèves dans les tâches scolaires en assurant leur confort individuel ;
- Assurer le rangement et le nettoyage du matériel mis à disposition des élèves au quotidien ; ainsi qu'à la fin et au début de chaque période scolaire ;
- Accueillir les enfants 10mn avant l'horaire officiel.
- Assurer le ménage des locaux occupés par la classe maternelle

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 ;
Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 371, indice majoré 369

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025

Adopté à l'unanimité

4 – Divers

Néant

La séance est levée à 19 H 50.

Le/La secrétaire de séance :
Mme Christine FASSEL-DOCK

Le Maire :
Jean-Georges KARL

INFORMATIONS DIVERSES

Dates à retenir

11 juillet / 29 août
A partir de 18h00

After'Klev (place du Lindel)

03 août
De 12h à 16h

Passage du Tour d'Alsace Cycliste 2025

09 et 10 août
Inauguration à 17h

Fête du Klevener

16 août

Passage du jury des maison fleuries

SMICTOM –

Rattrapages de collecte du

Lundi 14 juillet 2025
Fête nationale

La collecte du **bac gris**
initialement prévue le
lundi 14 juillet 2025 (Fête nationale),
aura lieu le

samedi 12 juillet 2025.



Utilisation de l'eau des fontaines du village (RAPPEL)

Il est strictement interdit de brancher
un tuyau d'arrosage sur les fontaines
du village. Tout contrevenant
s'expose à une amende.

Heiligenstein est sur



IntraMuros

Restez connecté(e) à votre territoire !



En partenariat avec



Google Play

App Store



Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer.
Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités,
les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours.

PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE PENDANT VOS VACANCES AVEC L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Partez serein pendant vos vacances ! Grâce à l'Opération
Tranquillité Vacances* (OTV), la Gendarmerie peut surveiller
votre domicile en votre absence. Ce service gratuit vous permet
de signaler vos dates de départ afin que des patrouilles soient
organisées à proximité de votre logement. Une simple démarche
pour limiter les risques de cambriolage.

👉 Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur le lien externe ci-
dessous ou auprès de votre brigade locale.

✅ Adoptez aussi les bons réflexes : ne signalez pas votre
départ sur les réseaux, verrouillez les accès et demandez à un
proche de relever le courrier.

Actualité partagée depuis l'application Ma Sécurité

*L'**Opération Tranquillité Vacances** concerne tous les départements
français. L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors
des vacances scolaires. Afin de prévenir les éventuels **cambriolages**,
ce dispositif de police et de gendarmerie propose aux habitants de
veiller sur leurs domiciles pendant leurs **absences prolongées** et de
les prévenir en cas d'anomalie. Depuis le 20 juin 2022, cette démarche
est dématérialisée.

PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

Tour d'Alsace cycliste 2025

Le passage du Tour d'Alsace Cycliste est prévu le 03 août.
A cette occasion, un arrêté réglementant la circulation et le
stationnement a été établi. Il est consultable sur le tableau
d'affichage principal à la mairie. Il vous est demandé de
bien vouloir prendre toutes vos dispositions nécessaires
concernant vos véhicules et vos déplacements.

En effet, sur l'ensemble de la Rue Principale :

Le stationnement sera interdit toute la journée

La circulation interdite de 12 H à 16 H ;

Tous les carrefours seront bloqués !!!